



## ADHESION 2019-2020

Ecrire en **majuscules** pour éviter les erreurs

**NOM** ..... **NOM de jeune fille**..... **Prénom**.....

Si application du « tarif couple » : NOM et Prénom du conjoint : .....

**Adresse** .....

**Code Postal** ..... **VILLE**..... **TEL.** .....

**Date de naissance** ..... **Sexe** : F / M **e.mail** .....@.....

Je souscris à l'assurance complémentaire facultative IAC SPORT (+10 €) : Oui  Non

(informations GROUPAMA au verso sur les modalités d'assurance de base et la possibilité de souscrire à une option complémentaire IAC SPORT dont j'atteste avoir pris connaissance)

**Date** : .....

**Signature** : .....

**COTISATION** (dont licence FFEPGV: 22,50 € et cotisation départementale : 4,50 €), payable (éventuellement en 3 fois) à l'inscription, par chèque(s) à l'ordre de : GV de St-Alban-Leyse :

- **Tarif normal : 95,50 €**
- **Moins de 30 ans : 65,50 €**
- **Tarif couple : 171 €**

### DOCUMENTS A JOINDRE :

- **Certificat médical** (ou attestation complétée si vous avez déjà remis un certificat médical pour la saison 2017-2018 ou 2018-2019)
- **Une enveloppe timbrée libellée à votre adresse si vous n'avez pas d'adresse mail**

*L'adhérent est informé que l'association collecte et utilise ses données personnelles renseignées dans le bulletin d'adhésion dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées uniquement à des fins de gestion associative (prise d'une licence nominative, versement de la cotisation, certificat médical...), mais également à des fins statistiques non-nominatives. Ces données ne seront ni cédées, ni vendues à des tierces personnes.*

*Ces informations à caractère personnel sont communiquées uniquement à la Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire (FFEPGV) pour l'inscription et à Groupama pour l'assurance et seront conservées durant 2 ans à compter de la fin de l'inscription.*

*La fourniture de votre adresse e-mail est obligatoire, car l'envoi de la licence EPGV est effectuée par voie dématérialisée. Par ailleurs, cette adresse e-mail nous permet de vous informer sur l'actualité de notre Fédération (newsletters, enquêtes de satisfaction...). Vous avez cependant la possibilité de ne plus recevoir nos e-mails informatifs en cliquant sur le lien « se désabonner », situé en bas de page de chaque e-mail.*

*Pendant la période de conservation de vos données, nous mettons en place tous les moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés. Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un e-mail à l'association: [gvsaintalban@gmail.com](mailto:gvsaintalban@gmail.com) ou un courrier postal à l'adresse suivante: GYMNASIQUE VOLONTAIRE – Mme Evelyne GALLICE, 91 Impasse du Stade – 73230 SAINT ALBAN LEYSSE*



# Assurances fédérales 2019 / 2020

Assurance des dommages corporels, Indemnisation civile, Groupama 41850799Q

GROUPAMA est le nouvel assureur choisir par la Fédération Française d'éducation physique et de gymnastique volontaire pour protéger son activité et ses licenciés. Ce nouveau contrat est souscrit par l'intermédiaire du courtier Gras Savoye. Les équipes du département Sports et Evénements seront au quotidien à vos côtés pour vous accompagner dans l'ensemble de vos démarches liées aux assurances.

## QUI EST ASSURÉ ?

- La Fédération française d'éducation physique et de gymnastique volontaire
- Les comités régionaux et départementaux
- Les associations affiliées
- Les licenciés
- Les dirigeants et animateurs
- Les salariés de la Fédération, des Comités, des Cadets et de l'ensemble des structures affiliées
- Les personnes assurées dans le cadre de convention avec l'Etat
- Les stagiaires des formations organisées par les comités EPOV

## CAS PARTICULIER DES INVITÉS

- Si votre responsabilité, ou leur responsabilité est engagée, le contrat fédéral couvrira le préjudice occasionné grâce à la couverture Responsabilité Civile Générale et Organisateur souscrite par la Fédération.
- Lors des portes ouvertes, les invite-e-s bénéficient du même contrat que les licenciés-e-s.
- Sur un événement promotionnel ou une activité sportive les invite-e-s peuvent bénéficier de la couverture fédérale à partir du moment où cet événement ou activité s'exécute plus de 3 jours, et qu'au moins 50% des participants-e-s sont licenciés-e-s.
- Dans le cadre d'une manifestation récréative (fêtes, bals), les invite-e-s ne sont couverts que dans le cadre de la RC Organisateur, ils ne bénéficient pas de la couverture fédérale complète (Dommages Corporels et Assistance).

**Que faire en cas d'accident ?**

- Appeler les organismes de secours
- Si vous êtes loin de votre domicile, contacter immédiatement EUROP ASSISTANCE / +33 1 41 85 81 02 en rappelant le n° de contrat 58225118
- Faire votre déclaration de sinistre :
  - En ligne : [www.fepgv.grassavoye.com](http://www.fepgv.grassavoye.com)
  - Par mail : [fepgv@grassavoye.com](mailto:fepgv@grassavoye.com)
  - Par courrier: GRAS SAVOYE Département Sports & Evénements Immeuble quai 33, 33/34-quai de Dion Bouton CS 70001 - 92814 Puteaux Cedex

Vous pouvez nous joindre :

- par mail : [fepgv@grassavoye.com](mailto:fepgv@grassavoye.com)
- par téléphone : 09 72 72 28 85



Groupama



## Responsabilité Civile

• Dommages Corporels	30 000 000€
• Dommages matériels et Immatériels consécutifs	15 000 000€
• Dommage immatériel non consécutifs	1 500 000€
<b>Atteintes à l'environnement</b>	<b>5 000 000€ par année</b>
Intoxications alimentaires	5 000 000€ par année
Occupation temporaire de locaux	30 000 000€
Matériel utilisé temporairement	7 700€ par sinistre (franchise 150€)
Responsabilité Mandataire Sociaux	1 000 000€
<b>Défense</b>	<b>300 000€</b>
Autres cas de défense	50 000€

## Indemnisation des dommages corporels

BASE	IAC SPORT 10€/AN
Cette garantie n'est pas obligatoire. Le code du sport prévoit la possibilité de la refuser (0,50€). La FEPGV vous rappelle néanmoins l'intérêt de souscrire une assurance individuelle Accidents auprès de l'assureur de votre choix	Ces garanties se substituent à l'offre de base.
Prise en charge de l'accès à des services d'aide à la personne	1500€ dans la limite de un mois
Remboursement des frais médicaux..	Forfait total de 4 000€ 500€ 2h/j max 7 500€ Inklus forfait
• Dont lunettes	
• Dont rattrapage scolaire	
• Location tv	
Invalidité	
Jusqu'à 50%	
50-100% sans tierce personne	20 000€
50-100% avec tierce personne	30 000€
	50 000€
Déces	
Seul	30 000€
Capital majoré ( par conjoint et enfant à charge, maximum 3)	+ 50000€ /personne du foyer
Frais de recherche et secours (sur remboursement des frais engagés par la victime)	7 700€

## Assistance - +33 1 41 85 81 02 - contrat n° 58 225 118

Rapatriement	Frais Réels 150 000€
Assistance en cas de décès	Frais de transport et accompagnement défunt 2 500€
Assistance voyage	Retour anticipé 2 500€
Avance de fond (en cas de vol, perte ou destruction des moyens de paiement et papiers d'identité)	

